

Province du Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le 3 mars 2014, à 20 h.

Présences :

Absences :

M^{mes} Louisa Gobeil
Carolle Hamel

MM Marcel Caron
Gino Cameron
Fernand Filion
Allan Fortier

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Jennifer Boudreau, directrice générale p. i. et technicienne-comptable, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Mot de bienvenue du président d'assemblée.

Résolution n° 055-14

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu ;

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Le point *12.1 Autorisation de mandater la Société Sylvicole de Rousseau afin de réaliser le projet d'amélioration des berges*; sera ajouté à l'ordre du jour;
- Le varia demeure ouvert.

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation de procès-verbaux;
 - 2.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014;
 - 2.2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2014;
3. Dépôt de rapports et de documents;
 - 3.1. Dépôt de la nouvelle politique nationale de la ruralité 2014-2024;
 - 3.2. Conseillère municipale – Lettre de démission de la conseillère en place au siège n° 4;
 - 3.3. Avis de dépôt de la MMQ de notre part de la ristourne suite à notre

- renouvellement de police d'assurance;
- 3.4. Avis de Recyc-Québec, de modification de règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2013;
 - 3.5. Réclamation d'assurance de Promutuelle L'Abitibienne pour bris d'auto dans les dossiers n° 10024668-71 et 10024650-28;
 - 3.6. Avis de Recyc-Québec, de la modification et entrée en vigueur du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*;
 - 3.7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des nouveaux membres du conseil et du rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus;
 - 3.8. Corporation du Transport Public Adapté – Avis de nomination du représentant du secteur Sud : le mandat du représentant actuel se termine le 24 avril prochain;
 - 3.9. La Fédération Canadienne des Municipalités présente son rôle et le travail qu'elle nous permet d'accomplir et demande d'adhérer à la FCM;
 - 3.10. "*Les Appartements Gérard-Paul*" confirme son intention d'acquérir les terrains pour lesquels il a eu autorisation d'achat;
 - 3.11. Métal Marquis – Rapport d'inspection du Pont roulant 7 tonnes du garage municipal;
4. Dépôt de la correspondance;
 - 4.1. Tournoi Bantam de La Sarre – Lettre de remerciement pour l'appui apporté par la municipalité au 51^e Tournoi Bantam;
 - 4.2. MRC Témiscamingue – Lettre de Monsieur Arnaud Warolin, pour l'appui que la municipalité lui a apporté;
 - 4.3. Plainte d'un citoyen concernant la lenteur des travaux du nouveau développement de la 2^e et 3^e Rues Est;
 - 4.4. Réseau BIBLIO – Le Réseau Biblio désire faire connaître aux élus de l'ensemble du territoire qu'il dessert, la panoplie des services offerts par les bibliothèques municipales affiliées;
 - 4.5. MRCAO – Offre pour commander des équipements de récupérations intérieurs et extérieurs pour les lieux publics, subventionnés à 70% par la MRC;
 - 4.6. Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Lancement de l'édition 2014-2015 du Programme de soutien aux activités de loisir et de sport en milieu rural;
 5. Demandes et autorisations :
 - 5.1. Demande d'appui financier de La Bouée d'Espoir de La Sarre;
 - 5.2. Demande de la Société canadienne du cancer un appui dans leur projet de décrété le mois d'avril « *Mois de la jonquille* »;
 - 5.3. Demande d'une citoyenne pour construire une maison sur le lot 41-P du Rang 4;
 6. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;

7. Rapport des membres du conseil;
8. Parole au public;
9. Sécurité incendie;
 - 9.1. Adoption du rapport annuel d'activité 2013 relatif au Schéma de couverture de risque en Sécurité Incendie (SCRSI);
 - 9.2. Demande pour rémunération des pompiers volontaires pour les déplacements sur appel jugés sans objets;
10. Travaux publics et voirie;
 - 10.1. Recommandation pour l'implantation d'une tour de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité auprès de la CPTAQ;
 - 10.2. Recommandation pour l'utilisation d'une carrière/sablière en territoire agricole auprès de la CPTAQ;
11. Dossier administratif;
 - 11.1. Transferts budgétaires suite à la modification de la taxation;
 - 11.1. Détermination de la date pour la collecte annuelle des encombrants;
 - 11.2. Attribution des tâches pour les conseillers représentants de la municipalité au sein des divers organismes;
 - 11.3. Avis de motion et adoption de règlement;
 - 11.3.1. Adoption du règlement n° 279 abrogeant le règlement n° 272 et le règlement n° 273, décrétant les tarifs de compensations pour l'exercice financier 2014 auquel s'ajoutera la tarification par compensation pour les traitements de surface double dans les rangs ainsi que l'asphaltage;
 - 11.3.2. Avis de motion concernant le règlement 280, abrogeant le règlement 266 portant sur le Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux qui sera adopté lors de la séance ordinaire du 7 avril 2014;
12. Varia
 - 12.1. Autorisation de mandater la Société Sylvicole de Rousseau de soumettre un projet d'amélioration des berges ;
13. Levée et fermeture de la séance.

Résolution n° 056-14

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014 présenté par la directrice générale p. i., soit accepté avec les modifications suivante

- À la résolution 039-14 Demande d'appui financier du Club Les Montagnards ; dans la phrase « ... à *entretenir l'entrée du sentier...* », on aurait dû lire « ... à *entretenir l'entrée du garage...* ». La modification sera appliquée;

- À la résolution 040-14 Loisirs de Palmarolle Inc.– Utilisation du circuit routier pour l'activité Go Les Jambes ; dans la phrase « ... *ainsi qu'au rang 9 et au **rang** des Linaigrettes...* », on aurait dû lire « ... *ainsi qu'au rang 9 et au **chemin** des Linaigrettes...* ». La modification sera appliquée;
- À la résolution 041-14 Loisirs de Palmarolle Inc.– Projet de chambre des joueurs à l'aréna pour la Ligue hockey social vétérans Palmarolle : dans la phrase « ... *les travaux seraient **réalisés**...* » on aurait dû lire « ... *les travaux seraient **supervisés**...* », et dans la phrase « ... *se chargeront **des raccordements d'égouts**...* », on aurait dû lire « *se chargeront **de faire exécuter les raccordements d'égouts**...* ». La modification sera appliquée.

Résolution n° 057-14

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2014

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Carolle Hamel et unanimement résolu;

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2014 présenté par la directrice générale p. i., soit accepté tel que présenté.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

MAMROT – Dépôt du document de 36 pages de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 réalisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, disponible pour consultation au bureau de la municipalité;

SIÈGE DE CONSEILLER – Lettre de démission de la conseillère en place au siège numéro quatre (4), Madame Sylvie Hénault Marcil;

MMQ – Avis de dépôt de notre part individuelle de la ristourne de trois millions de dollars (3 000 000 \$) de la MMQ, faisant suite à notre renouvellement de police d'assurance, attribué aux membres sociétaires admissibles pour un montant de deux mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars (2 897 \$);

RECYC-QUÉBEC – Avis de modification et d'entrée en vigueur du Règlement modifiant le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*. Deux modifications au Règlement sont importantes pour les organismes municipaux;

PROMUTUELLE L'ABITIBIENNE – Réclamation d'assurance de Promutuelle L'Abitibienne pour bris d'autos dans les dossiers n° 10024668-71 et n° 10024650-28 concernant deux autos stationnées près du Centre municipal lors des forts vents du 18 novembre 2013 ayant détaché des morceaux de bardeaux d'asphalte de la toiture;

RECYC-QUÉBEC – Avis de dépôt du montant de compensation de trois mille quatre cent dix-neuf dollars et cinquante cents (3 419.50 \$) pour la collecte sélective des matières recyclables pour les années 2010 et 2011 en ajustement aux municipalités affectées par des déclarations amendées;

MUNICIPALITÉ – Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des nouveaux membres du conseil et du rapport portant sur la liste des personnes physiques

ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100 \$ ou plus

CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ – Avis de nomination du représentant du secteur Sud : le mandat du représentant actuel Monsieur Frédéric Audet, se termine le 24 avril prochain et le secteur Ste-Germaine Boulé et Palmarolle devra procéder à la nomination d'un nouveau représentant, par résolution du conseil;

FCM – La Fédération Canadienne des Municipalités regroupe 2000 municipalités de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada; sa voix est donc percutante et très écoutée lorsqu'elle soulève des enjeux fédéraux qui touchent nos villes et nos collectivités. (Dépliant disponible pour consultations)

LES APPARTEMENTS GÉRARD-PAUL – Confirmation de l'intention d'acquérir les terrains pour lesquels l'offre d'achat a été acceptée et pour lesquels une prolongation du délai d'acquisition a été accordée compte tenu des circonstances de décembre dernier.

MÉTAL MARQUIS – Rapport d'inspection du Pont roulant 7 tonnes du garage municipal énumérant les réparations, l'entretien et les recommandations faites lors de l'inspection de celui-ci en février dernier. Le rapport détaillé est disponible pour consultation au bureau municipal;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Tournoi Bantam de La Sarre – Lettre de remerciement du président, Monsieur Jasmin Cameron, pour l'appui apporté par la municipalité au 51^e Tournoi Bantam, permettant ainsi, avec les autres partenaires, la réussite de cet événement;

MRC Témiscamingue – Lettre de remerciements de Monsieur Arnaud Warolin, pour l'appui que la municipalité lui a apporté lors de sa mise en candidature au sein du conseil d'administration de la FQM;

Plainte d'une citoyenne concernant la lenteur des travaux du nouveau développement de la 2^e et 3^e Rues Est, expliquant sa situation inconfortable dans cette attente pour obtenir son terrain et commencer la construction de sa maison

RÉSEAU BIBLIO – Le Réseau Biblio Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec désire faire connaître aux élus la panoplie des services offerts par les bibliothèques municipales affiliées;

MRCAO – Offre pour commander des équipements de récupérations intérieurs et extérieurs pour les lieux publics, subventionnés à 70% par la MRC. La date limite pour commander est le 12 mars prochain.

Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue – Lancement de l'édition 2014-2015 du Programme de soutien aux activités de loisir et de sport en milieu rural pour les activités de loisir et de sport pratiquées en milieu rural de 3 000 habitants ou moins, sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Le programme de soutien a été transmis aux Loisirs de Palmarolle Inc.

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

Résolution n° 058-14

La Bouée d'Espoir inc. – Demande d'appui financier ou autre

Attendu qu' La Bouée d'Espoir de La Sarre est un organisme à but non lucratif aidant les familles, parents et amis de la personne atteinte de maladie mentale;

Attendu que l'organisme prépare une activité de levée de fonds « *Bazar-vente/bingo* » et demande des dons en argent et/ou en matériel pour les prix offerts;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte de commanditer l'organisme La Bouée d'Espoir Inc., pour un montant de cinquante dollars (50,00 \$) dans le cadre de leur levée de fonds pour l'organisation d'un « *Bazar-vente/Bingo* ».

Résolution n° 059-14

Société canadienne du cancer – Demande d'appui pour décréter le mois d'avril « *Mois de la Jonquille* »

Considérant que la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

Considérant que les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

Considérant que le mois d'avril est maintenant le *Mois de la Jonquille*, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

Considérant que la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

Considérant que soutenir les activités du *Mois de la Jonquille*, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « *Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie.* »;

Considérant que l'argent recueilli pendant le *Mois de la Jonquille* fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de

l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la société canadienne du cancer et de décréter le mois d'avril « *Mois de la jonquille* ».

Résolution n° 060-14

Autorisation pour la construction d'une résidence sur le lot 41-P du Rang 4

Attendu que ce projet ne contrevient à aucun règlement municipal mais que le lot est zoné agricole en entier;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fernand Filion, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte de donner son appui pour le projet de construction d'une résidence sur le lot 41-P, 4^e-et-5^e rang Est, du canton de Palmarolle. Une demande d'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture devra être faite, de la part du propriétaire du terrain, auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec. Si la demande est acceptée par la CPTAQ, un permis de construction devra être demandé auprès de l'inspecteur municipal.

Résolution n° 061-14

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 janvier 2014

Attendu que conformément aux dispositions du Code municipal, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

Attendu que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

Attendu que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

Attendu qu' une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

Considérant que *le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa, prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Gino Cameron, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu;

Que les dépenses, ainsi que les comptes à payer au 28 février 2014, présentés par la technicienne comptable, Jennifer Boudreau, soient acceptés tel que présenté :

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer

COMPTES NON PAYÉS au 31 janvier 2014	311 509.46 \$
<i>Moins</i> : Paiements autorisés réellement payés le 3 février 2014	<u>190 370.23 \$</u>
Balance des comptes du 31 janvier 2014 à payer dans le futur	<u>121 139.23 \$</u>
<i>Plus</i> : Factures à payer comptabilisées en février 2014	154 183.83 \$
<i>Moins</i> : Paiements de commandites autorisées à la réunion de février	930.00 \$
<i>Moins</i> : Paiement de facture autorisée par résolution à la réunion de février	3 605.58 \$
<i>Moins</i> : Paiements de factures de février dues en février	<u>24 416.28 \$</u>
Comptes à payer au 28 février 2014	<u>246 371.20 \$</u>
<i>Moins</i> : Montant à autoriser pour paiement au 3 mars 2014	<u>104 376.97 \$</u>
Solde du 28 février 2014 NON PAYÉ	<u>141 994.23 \$</u>

Salaires et rémunération versés en février 2014

Rémunération des élus	1 311.50 \$
Salaires des employés	<u>11 917.79 \$</u>
Total des salaires	13 229.29 \$

Factures payées en février 2014 devant être approuvées au conseil municipal du 3 mars 2014

Agence de revenu du Canada	2 584.45 \$
Bell Mobilité	133.94 \$
Fiducie Desjardins	678.00 \$
Hydro-Québec	14 300.05 \$
Revenu Québec	5 848.28 \$
Ministère du revenu du Québec	<u>871.56 \$</u>
Total	24 416.28 \$

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

PAROLE AU PUBLIC

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

Résolution n° 062-14

**Adoption du rapport annuel d'activité 2013
relatif au Schéma de couverture de risque
en Sécurité Incendie (SCRSI);**

Attendu que la MRC doit transmettre une copie de ce rapport annuel d'activités « consolidées », **intégrant les données de toutes les municipalités de l'Abitibi-Ouest**, au Ministre de la sécurité publique pour le 31 mars 2014;

Attendu que la MRC d'Abitibi-Ouest doit élaborer un *Rapport annuel d'activités (2013)* en y mentionnant les mesures prévues (réalisées ou non) au *Plan de mise en œuvre* du schéma;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Palmarolle autorise la directrice générale p. i., à transmettre une copie de ce rapport annuel d'activités conformément à l'action n° 11 du *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* (SCRSI) et, découlant de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, et autorise la MRC à l'intégrer dans son rapport annuel d'activités consolidées puis à le transmettre au Ministre de la sécurité publique.

Résolution n° 063-14

**Rémunération des pompiers volontaires
pour les déplacements sur appel d'entraide
jugés sans objets**

Attendu que les pompiers sont appelés d'urgence à se déplacer et qu'une demande d'entraide est automatiquement envoyée à une municipalité voisine pour combler les besoins en véhicules et en pompiers nécessaires;

Attendu que tous les pompiers reçoivent l'appel d'urgence et doivent se rendre à la caserne;

Attendu que certains pompiers n'auront peut-être pas à se déplacer sur les lieux de l'urgence, dépendamment du nombre d'effectifs requis par la municipalité demanderesse;

Attendu qu' actuellement, aucun dédommagement n'est accordé aux pompiers afin de compenser pour ce déplacement;

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte de rémunérer automatiquement deux (2) heures, au taux de dix-huit dollars (18 \$) de l'heure, les pompiers volontaires qui se déplacent à la caserne lors d'un appel d'urgence en entraide, mais qui ne seront pas envoyés sur les lieux de l'incendie si l'effectif est suffisant, étant donné que les besoins sont variables. Cette compensation a été statuée afin de toujours s'assurer qu'un nombre suffisant de pompiers se déplaceront lors d'un appel de ce genre. Cette autorisation est rétroactive au 23 février 2014.

Résolution n° 064-14

Recommandation pour l'implantation d'une tour de téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité auprès de la CPTAQ

- Attendu que** la firme Technicom Nord-Ouest Inc., désire obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, l'autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur le lot 37-P du Rang 5 Est du Canton Palmarolle;
- Considérant qu'** il n'y a pas d'autres emplacements disponibles à l'extérieur de la zone agricole de la municipalité pouvant permettre la réalisation du projet par le demandeur;
- Considérant que** la construction d'une tour cellulaire à cet endroit ne réduira pas le développement des activités agricoles dans le secteur puisque le lot 37-P du Rang 5 Est du Canton Palmarolle est en grande partie boisé;
- Considérant que** la construction d'une tour cellulaire dans le secteur de Palmarolle est souhaitée par les gens du milieu depuis plusieurs années;
- Considérant qu'** en 2014 la couverture cellulaire est nécessaire pour notre population, nos commerces ainsi que les gens de passage à Palmarolle;

Pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal recommande à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), d'accepter cette demande d'autorisation de *Technicom Nord-Ouest Inc.*, pour l'implantation d'une tour de téléphonie cellulaire.

Résolution n° 065-14

Recommandation pour l'utilisation d'une carrière/sablière en territoire agricole auprès de la CPTAQ

- Attendu que** la demande est dans le but d'utiliser un banc de gravier situé sur le lot 22 du Rang 5 au cadastre du canton de Palmarolle, propriété du demandeur, dans le respect des lois de la *Commission de protection du territoire agricole*;
- Attendu que** la demande vise l'entreposage temporaire d'asphalte et de béton à des fins de transformation et de revente ainsi que du tamisage de terre noire;
- Attendu que** la demande vise également l'autorisation de retirer une couche de sol arable afin d'accéder au gravier présent sous cette couche;
- Considérant que** le milieu environnant de cette parcelle de terrain est constituée généralement de terre agricole (pâturage) et d'un bâtiment destiné à abriter des bovins;

Considérant que le projet est conforme et ne contrevient à aucun règlement municipal;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal recommande à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* (CPTAQ), d'accepter cette demande d'autorisation d'*Aménagement paysager E. Mercier* pour l'exploitation de la carrière/sablière susmentionnée.

Résolution n° 066-14

Transferts budgétaires suite à la modification de la taxation générale 2014

Attendu que pour déposer le budget de l'exercice financier 2014 dans les délais prévus par le *Code municipal du Québec*, certains raccourcis ont été nécessaires pour équilibrer le budget;

Attendu que pour équilibrer les postes budgétaires afin qu'ils soient le plus près possible de la réalité aux fins de présentation, il est nécessaire d'effectuer quelques transferts budgétaires;

Considérant que ces transferts ne changent en rien le total des revenus et des dépenses, mais seulement la distribution de ces montants;

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Gino Cameron et unanimement résolu :

Que le conseil municipal accepte d'effectuer les transferts budgétaires énumérés par la technicienne comptable tels que présentés.

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES À EFFECTUER SUITE À LA MODIFICATION DE LA TAXATION GÉNÉRALE 2014				
<u>RECETTES - FONDS ADMINISTRATION</u>				
<u>TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE</u>				
No. de compte	Description	Budget initial	Budget révisé	Transactions
01-211-11-001	Taxe foncière générale	664 194 \$	718 449 \$	54 255 \$
<u>TARIFICATION SERVICE DE LA DETTE</u>				
01-212-31-001	Taxe de secteur : Dette rang 6-7 Ouest	99 580 \$	- \$	(99 580 \$)
01-212-31-002	Taxe de secteur Dette rang 4-5 Est et Ouest	- \$	45 325 \$	45 325 \$
TOTAL :		763 774 \$	763 774 \$	- \$

Attribution des tâches pour les conseillers représentants la municipalité au sein des divers organismes

Le conseil municipal a statué sur la distribution des tâches des représentants

de la municipalité, réparties entre chaque conseillers et conseillères, qui s'établira comme suit:

Allan Fortier : Loisirs, CLD;
Louisa Gobeil : Politique familiale, Bibliothèque,
Ressources humaines, Urbanisme;
Carolle Hamel : Ressources humaines, vérification
de factures;
Gino Cameron : Embellissement, Pompiers;
Fernand Filion : Voirie, Garage.

AVIS DE MOTION / ADOPTION DE RÈGLEMENT

Résolution n° 067-14

Adoption du règlement n° 279 intitulé : « Tarification par compensation pour l'exercice financier 2014 »

Attendu que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance spéciale tenue le 31 janvier 2014, le budget de la municipalité pour l'exercice financier 2014;

Attendu que les tarifs de compensation pour certains services municipaux doivent être prescrits par règlement selon le *Code municipal du Québec* et selon la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Attendu qu' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance extraordinaire du 20 février 2014;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement n° 279 intitulé « *Tarification par compensation pour l'exercice financier 2014* », abrogeant le règlement n° 272 ainsi que le règlement n° 273.

Avis de motion est donné par le conseiller Allan Fortier, à l'effet qu'un règlement abrogeant le règlement n° 266 intitulé *Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux*, sera adopté lors de la séance ordinaire du 7 avril 2014, suite à la présentation du *Projet de règlement n° 280*.

VARIA

Résolution no 068-14

Société d'Exploitation Sylvicole de Rousseau, projet de plantation d'arbres le long de la rivière Dagenais

Considérant que la municipalité avait prévu, lors de l'élaboration du budget 2014, un montant de deux mille dollars (2 000 \$) consacré au nouveau projet de reboisement des berges le long de la rivière Dagenais;

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu :

Que le conseil municipal demande à *Société Sylvicole de Rousseau* de déposer un projet de plantation d'arbres le long de la rivière Dagenais, dans la bande riveraine de 5 mètres afin de reboiser toutes les zones où les rives sont à nu, le long des champs cultivés.

Résolution n° 069-14

Achat d'équipements de récupération pour l'aréna et de Centre municipal

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par le conseiller Allan Fortier et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) compartiments de recyclage MODULO offerts par la MRCAO, d'un volume de 90 litres au coût de cent quarante-neuf dollars et cinquante-quatre cents (149.54 \$) chacun, pour un total de deux cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et huit cents (299.08 \$) et de mandater M^{me} Marthe Robineau, secrétaire et agente de bureau, pour effectuer cet achat et signer les documents nécessaires.

Résolution n° 070-13

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 22 heures 04 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Marcel Caron
Maire

Jennifer Boudreau
Directrice générale p. i.
Technicienne-comptable